



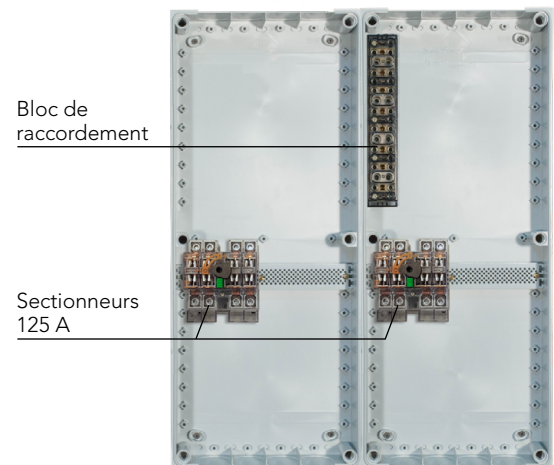
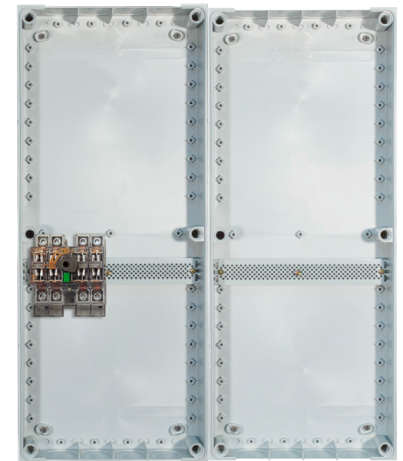
E-09 Fournir et poser un coffret spécifique pour un compteur exclusif de nuit

PLACEMENT DU COFFRET 25D60

Si vous avez demandé un compteur « exclusif de nuit » pour enregistrer la consommation des appareils alimentés uniquement en période nocturne, vous devez placer un second coffret 25D60 juxtaposé à droite du premier. Tous les opercules rectangulaires entre les deux coffrets doivent être ouverts.

Lorsque l'intensité totale de l'ensemble de comptage est comprise entre 66 et 80 ampères, le coffret de droite doit être équipé d'un bloc de raccordement. Ce dernier est à placer dans le coin supérieur gauche du coffret.

À ce bloc doit être raccordé le sectionneur à commande tétrapolaire 125 ampères situé dans le coffret de gauche. Si l'intensité totale de l'ensemble de comptage est supérieure à 80 ampères, il faut également placer un sectionneur 125 ampères dans le coffret de droite et le raccorder au bloc de raccordement.



VOTRE INSTALLATION INTÉRIEURE

Votre installation intérieure doit respecter les réglementations en vigueur. Vous pouvez la réaliser vous-même ou faire appel à un professionnel.

Le règlement général sur les installations électriques (RGIE), disponible notamment sur le site des principaux organismes de contrôle agréés, vous renseignera sur les éléments qui régissent les installations électriques.

INTERVENTION D'ORES

Nos techniciens viendront placer le compteur sur le couvercle du coffret 25D60 refermé.



Si le jour du rendez-vous ces travaux préparatoires ne sont pas accomplis ou que vous êtes absent, vous serez redevable des frais de déplacement occasionnés et responsable du nouveau délai d'exécution engendré par le report du rendez-vous.